



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 49330

Texte de la question

M. Didier Boulaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les menaces pesant sur la situation financière des associations. Periodiquement, des décisions ministérielles viennent pénaliser la vie associative. Ainsi, depuis le 15 janvier dernier, les associations accueillant des objecteurs de conscience doivent s'acquitter d'un forfait mensuel de 1 700 francs par objecteur. Par ailleurs, de nouvelles modalités de prise en charge par l'Etat de la rémunération des Contrat-Emploi-Solidarite entraînent une augmentation de 5 à 15 % des frais des associations. Enfin, un projet d'instruction fiscale de son ministère serait en discussion et aurait pour objet de fiscaliser les associations en les assimilant à des entreprises de services. Les associations sont inquiètes. C'est pourquoi, il lui demande si ce projet d'instruction est toujours d'actualité et si tel est le cas, ce texte ne lui semble pas contradictoire avec les spécificités et finalités des associations.

Données clés

Auteur : [M. Boulaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49330

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1142